

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 87/2013

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Proçurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 07.06.2013

**OBJET :**

Approbation attribution marché de  
travaux gymnase de FROUZINS  
lots 8 et 1 A

L'an deux mil treize et le vingt Juin, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS /** Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Alain AUBERT - Jean Claude BOURG - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO -  
**ABSENTS /** Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE - Agathe LYONS - Jean Claude PONS

Le Président expose à l'Assemblée :

VU le Code des marchés publics

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 18.06.2013, les lots suivants ont été attribués,

**Lot 1A :** Plomberie - Sanitaire -  
ARNAUD ET FILS 53 chemin de Pic 09100 PAMIERIS  
Pour un montant de 4 792.00 € HT  
Délai d'exécution : 5 semaines

**Lot 8 :** Peinture -  
REVAL 2 bis Bd des Pyrénées 31800 SAINT GAUDENS

Base + option (peinture de la façade extérieure du bâtiment existant)

Pour un montant de 15 612.46 € HT  
Délai d'exécution : 5 semaines

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres sur les attributions de marchés énoncées
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à ce financement

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 26.06.13  
De la Publication le : 26.06.13

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 88/2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17

- Présents : 9

- ProCurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 07.06.2013

### OBJET :

**Travaux trottoirs communaux 2013  
Demande de subvention auprès CG31  
Communes de Roques sur Garonne -  
Frouzins - Seysses**

L'an deux mil treize et le vingt Juin, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

PRESENTS / Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Alain AUBERT - Jean Claude BOURG - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO -  
ABSENTS / Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE - Agathe LYONS - Jean Claude PONS

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de travaux de Trottoirs communaux sur les communes de Frouzins, Seysses et Roques sur Garonne pour l'année 2013.

Le montant des travaux de Trottoirs Communaux 2013 se décompose comme suit :

### ROQUES SUR GARONNE

- Cheminement Mairie / Vergers Sud RO10VRD12	58 499.86 HT
- Aménagement Place J.Jaurès RO12VRD05	304 310.00 HT

TOTAL ROQUES/GARONNE	362 809.86 HT
----------------------	---------------

### FROUZINS

- FR10VRD05 Chemin Sauveur	40 195.08 HT
- Domaine de Tréville	11 650.40 HT

TOTAL FROUZINS	51 845.48 HT
----------------	--------------

### SEYSSES

- SE11VRD04 Rue Vieux Chemin Français	21 881.88HT
---------------------------------------	-------------

TOTAL SEYSSES	21 881.88 HT
---------------	--------------

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 83/2013-**

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de demander l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne

- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à ce financement
- d'annuler et de remplacer la délibération n° 83/2013 par cette dernière.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 26.06.13  
De la Publication le : 26.06.13

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 89/2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Proçurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 07.06.2013

### OBJET :

Travaux de réhabilitation gymnase de  
FROUZINS  
Demande de subvention auprès du  
Conseil Général Haute-Garonne

L'an deux mil treize et le vingt Juin, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

PRESENTS / Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Alain AUBERT - Jean Claude BOURG - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO -  
ABSENTS / Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE - Agathe LYONS - Jean Claude PONS

Monsieur le Président expose le projet de réhabilitation du gymnase de Frouzins à l'Assemblée.

Le gymnase de Frouzins se situe route de Plaisance du Touch en zone UB. Il a été construit en 1984 pour satisfaire aux besoins du collège de Frouzins. Ainsi, les autres communes du SIVOM DE LA SAUDRUNE ont pu bénéficier depuis des installations pour les besoins de leurs associations. La vétusté de ce bâtiment varie entre 10 et 25 ans, selon la phase de réalisation : 1982-2000.

Le nombre d'élèves du Collège qui utilise le gymnase est en augmentation constante chaque année. De fait les mises aux normes de sécurité des installations sportives sont devenues une priorité.

Pour ces motifs, le Président souhaite que soit entrepris des travaux de réhabilitation de ce bâtiment :

- Réhabilitation des vestiaires et rangements existants : rénovation légère et mise aux normes de sécurité et accessibilité handicapés
- Rénovation du sol sportif sur une superficie de 800 m<sup>2</sup>
- Rénovation des Aires de jeux extérieures soit une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> à l'identique
- Création d'une piste d'athlétisme
- Extension d'une salle de jeux de 100 m<sup>2</sup> pour pratique de sports
- Extension des vestiaires et sanitaires soit une surface de 100 m<sup>2</sup>

Le Maître d'œuvre devra tout d'abord analyser la structure du bâtiment de façon à pouvoir intégrer, dès les premières études, les difficultés qui pourraient apparaître lors de la restructuration des différentes salles notamment au niveau des éléments porteurs. Le candidat retenu devra proposer des solutions d'amélioration dans le domaine de la sécurité concernant la salle de stockage des équipements mobiles du gymnase.

Le montant de l'opération est estimé à **403 764.97 HT** € H.T. hors études et honoraires. A l'issue de la commission d'appel d'offres et après analyses des offres, les lots qui ont fait l'objet d'attribution se décomposent ainsi qu'il suit :

LOT N° 1 Terrassement - Gros œuvre - Maçonnerie	108 815.71 €HT
LOT N° 2 Charpente - Couverture - Zinguerie	30 171.90 €HT
LOT N° 3 Menuiseries extérieures et intérieures	30 144.50 €HT
LOT N° 4 Plâtrerie - Isolation	18 816.36 €HT
LOT N° 5 Plomberie - Sanitaire	4 792.00 €HT
LOT N° 6 Electricité - VMC - Chauffage	15 319.20 €HT
LOT N° 7 Revêtement sol sportif	37 640.00 €HT
LOT N° 8 Peinture	15 612.46 €HT
LOT N° 9 VRD - Aménagement plateau	142 452.84 €HT

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, les membres du bureau décident :

- d'approuver le projet de réhabilitation et d'extension du gymnase de FROUZINS
  - de solliciter exclusivement du CG 31 l'aide financière maximale
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires au financement de cette opération

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 26.06.13  
De la Publication le : 26.06.13



## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 90/2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	17
- Présents :	9
- Proçurations :	/
- Absents :	8
Ayant pris part au vote :	9

Date de la convocation : 07.06.2013

### OBJET :

Travaux divers plate-forme de  
compostage et acquisition matériel  
Demande de subvention auprès de  
l'ADEME

L'an deux mil treize et le vingt Juin, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

PRESENTS / Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Alain AUBERT - Jean Claude BOURG - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO -  
ABSENTS / Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE - Agathe LYONS - Jean Claude PONS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que compte tenu de l'activité croissante et des nouveaux besoins exprimés par les apporteurs et les agriculteurs, le SIVOM a fait le choix d'optimiser son matériel et ses installations par :

- L'acquisition d'un broyeur de déchets verts	383 954.00€ HT
- L'acquisition d'un crible	204 803.00 € HT
- La création d'une plate forme imperméabilisée pour le stockage des déchets verts	200 185.05 € HT

OUI l'exposé de son président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser son Président à solliciter l'aide financière de l'ADEME pour le financement de ces travaux et de l'acquisition du matériel précité .

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 26.06.13  
De la Publication le : 26.06.13

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 91/2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17

- Présents : 9

- ProCurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 07.06.2013

### OBJET :

Ouverture de 5 postes d'adjoints  
administratifs 1<sup>ère</sup> classe

L'an deux mil treize et le vingt Juin, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

PRESENTS / Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Alain AUBERT - Jean Claude BOURG - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO -  
ABSENTS / Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE - Agathe LYONS - Jean Claude PONS

Monsieur le Président expose aux membres du bureau syndical la nécessité de procéder à l'ouverture De cinq postes énoncés ci- après, suite à la réussite de l'examen professionnel.

Nombre de poste	Nature du grade	Temps complet ou incomplet
5	Adjoint administratif 1 <sup>er</sup> classe	Complet 35 heures/semaine

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ouverture de cinq postes d' adjoints administratifs 1<sup>ère</sup> classe
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 26.06.13

De la Publication le : 26.06.13

## Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Proçurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 07.06.2013

**OBJET :**

Autorisation ponctuelle de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

L'an deux mil treize et le vingt Juin, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS** / Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Alain AUBERT - Jean Claude BOURG - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO - **ABSENTS** / Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE - Agathe LYONS - Jean Claude PONS

Le Président expose à l'Assemblée :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;  
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un surcroît d'activité en comptabilité ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré , les membres du bureau syndical :

**DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif de 2e classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 01/09/2013 au 28/02/2014 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire administrative et comptable à temps complet.  
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297 du grade de recrutement.  
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 26.06.13  
De la Publication le : 26.06.13



## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 93/2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Proçurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 07.06.2013

### OBJET :

Approbation avenant n° 4 -Marché de service exploitation usine de production d'eau potable avec SMEA.  
Prolongation de délai de 6 mois

L'an deux mil treize et le vingt Juin, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

PRESENTS / Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Alain AUBERT - Jean Claude BOURG - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO - ABSENTS / Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE - Agathe LYONS - Jean Claude PONS

Monsieur le Président propose de prolonger de six mois le marché d'exploitation de l'usine de production d'eau potable avec le Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute de Garonne. Cet avenant prendra effet à partir du 22/12/2012 et se terminera le 21/06/2013.

La commission d'appel d'offres réunie le 17 décembre 2012 a approuvé cet avenant dans les conditions financières suivantes :

Le montant initial du marché est de 394 240 € H.T annuel hors révision de prix.

Le montant facturé estimé du marché au 31 décembre 2012 est de 2 867 974.91 € H.T.

Le montant de l'avenant n°4 est estimé à 192 307.52 € H.T hors révision de prix soit 6.71 % du montant du marché sur sept ans. Le montant total des avenants est estimé à 410 284.52€, hors révision de prix, soit 14.31 % du marché initial.

En conséquence, le montant final estimé, hors révision de prix, est estimé à 3 278 259.43 € H.T.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°4 à passer avec le SMEA pour le marché d'exploitation de l'usine de production d'eau potable dans les conditions définies ci-dessus
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à l'article 611 budget annexe eau potable.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 26.06.13  
De la Publication le : 26.06.13

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 94/2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Proximités : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 07.06.2013

### OBJET :

Programme départemental déchets  
2014 - Demande d'inscription de  
subvention au Conseil Général de la  
Haute-Garonne

L'an deux mil treize et le vingt Juin, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

PRESENTS / Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Alain AUBERT - Jean Claude BOURG - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO -  
ABSENTS / Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE - Agathe LYONS - Jean Claude PONS

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la composition du programme DECHETS MENAGERS de l'année 2014, établie pour les opérations suivantes :

- Acquisition d'un nouveau CRIBLEUR pour la somme de 204 803.00 €

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Montant des aides	61 440.90	Travaux H.T	204 803.00
Subvention Département	61 440.90		
Emprunt ou autofinancement	143 362.10		
Montant total	204 803	Montant Total Investissement	204 803.00
TVA	40 141.38	TVA	40 141.38
<b>TOTAL TTC</b>	<b>244 944.38</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>244 944.38</b>

- Création d'une Plate-forme de stockage déchets verts

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Montant des aides	120 111.02	Travaux H.T	200 185.05
Subvention département	60 055.51		
Subvention Ademe	60 055.61		

Emprunt ou autofinancement	100 092.53	Honoraires, divers	20 018.50
Montant Total	220 203.55	Montant Total Investissement	220 203.55
TVA	43 159.89	TVA	43 159.89
TOTAL TTC	263 363.44	TOTAL TTC	263 363.44

• **Réfection Voirie- Zone de maturation et aire de lavage**

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Montant des aides	43 520.28	Travaux H.T	145 067.62
Subvention département	43 520.28		
Emprunt ou autofinancement	116 054.10	Honoraires, divers	14 506.76
Montant Total	159 574.38	Montant Total Investissement	159 574.38
TVA	31 276.57	TVA	31 276.57
TOTAL TTC	190 850.95	TOTAL TTC	190 850.95

Il est proposé de solliciter l'inscription de ces travaux au titre du programme DECHETS MENAGERS 2014 et de solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne .

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'inscription de ces travaux au titre du programme DECHETS MENAGERS 2014
- De solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne .

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 26.06.13  
De la Publication le : 26.06.13

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 95/2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Proçurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 07.06.2013

### OBJET :

Programme départemental  
assainissement 2014 - Demande  
d'inscription de subvention du Conseil  
Général de la Haute-Garonne

L'an deux mil treize et le vingt Juin, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

PRESENTS / Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Alain AUBERT - Jean Claude BOURG - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO -  
ABSENTS / Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE - Agathe LYONS - Jean Claude PONS

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la composition du programme assainissement de l'année 2014, établie pour les opérations suivantes :

- Extension STEP Cugnaux pour la somme de 5 565 305.00 €

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Montant des aides		Travaux H.T	5 565 305.00
Subvention département	1 067 982.03		
Dont Urbain	401 815.02		
Dont Rural	666 167.01		
Subvention Adour Garonne	1 811 476.60		
Emprunt ou autofinancement	4 366 447.77	Honoraires, divers	1 680 601.40
Montant total	7 245 906.40	Montant total travaux et Honoraires	7 245 906.40
TVA	1 420 197.65	TVA	1 420 197.65
<b>TOTAL TTC</b>	<b>8666104.05</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>8 666 104.05</b>

- Extension de Réseaux d'eau usées - Route de Beaufort RD50 - Saint Clar de Rivière

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Montant des aides	87 363.30	Travaux H.T	291 211.00

Subvention département	87 363.30		
Emprunt ou autofinancement			
	232 968.80	Honoraires, divers	29 121.10
Montant Total		Montant total travaux et Honoraires	
	320 332.10		320 332.10
TVA	62 785.09	TVA	62 785.09
			383 117.19
TOTAL TTC	383 117.19	TOTAL TTC	

**- Extension de Réseaux d'eau usées - Route de Muret RD12 - SEYSSES**

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Montant des aides	27 056.70	Travaux H.T	90 189.00
Subvention département	27 056.70		
Emprunt ou autofinancement			
	72 151.20	Honoraires, divers	9 018.90
Montant Total		Montant total travaux et Honoraires	
	99 207 .90		99 207.90
TVA	19 444.74	TVA	19 444.74
TOTAL TTC	118 652.64	TOTAL TTC	118 652.64

Il est proposé aux membres du bureau de solliciter l'inscription de ces travaux au titre du programme assainissement 2014 et de solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne .

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'inscription de ces travaux au titre du programme assainissement 2014
- De solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne .

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 26.06.13  
De la Publication le : 26.06.13

## Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17

- Présents : 9

- ProCurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 07.06.2013

**OBJET :****Programme Départemental  
assainissement 2013****- Demande d'attribution de subvention  
du Conseil Général de la Haute-Garonne**

L'an deux mil treize et le vingt Juin, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS /** Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Alain AUBERT - Jean Claude BOURG - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO - **ABSENTS /** Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE - Agathe LYONS - Jean Claude PONS

Monsieur le Président informe l'Assemblée que par décision notifiée par la DADRE, notre Etablissement a été inscrit au titre du programme départemental 2013 assainissement des eaux usées pour les travaux suivants :

**Commune de CUGNAUX :**

**Extension de la Station d'épuration - d'une capacité de 71 000 Eqh et de type boues activées - 1ère tranche financière pour un montant de travaux retenus de 1 400 000.00 € HT**

Le plan de financement de l'opération se décompose comme suit :

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Montant des aides		Travaux H.T	5 565 305.00
Subvention département	1 067 982.03		
Urbain	401 815.02		
Rural	666 167.01		
Subvention Adour Garonne	1 811 476.60		
Emprunt ou autofinancement	4 366 447.77	Honoraires, divers	1 680 601.40
Montant total	7 245 906.40	Montant total travaux et Honoraires	7 245 906.40
TVA	1 420 197.65	TVA	1 420 197.65
<b>TOTAL TTC</b>	<b>8 666 104.05</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>8 666 104.05</b>

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme Assainissement 2013 ainsi que son plan de financement,
- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux
- De solliciter l'aide financière du Département sous forme d'une subvention en capital et en annuités

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 26.06.13  
De la Publication le : 26.06.13

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 07.06.2013

**OBJET :**

**Convention de partage de recettes  
facturées assainissement SMEA  
Exercices 2010 et 2011**

L'an deux mil treize et le vingt Juin, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS /** Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Alain AUBERT - Jean Claude BOURG - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO - **ABSENTS /** Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE - Agathe LYONS - Jean Claude PONS

Conformément aux dispositions du CGCT (article L2224-12-2 1er alinéa et L2224-12-3

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la convention a pour objet de préciser pour l'année 2012 la rémunération du SMEA31 au titre de l'exercice du service public d'assainissement qu'il assure sur le territoire géographique de l'Adhérent en sa qualité de détenteur de la compétence « traitement des eaux usées (et/ou le cas échéant) de la compétence « transport des eaux usées » telles que définies à l'article L2224-8 du CGCT.

Aux termes de l'arrêté préfectoral du 23/02/2009 le SIVOM DE LA SAUDRUNE s'est dessaisi au profit du SMEA de la compétence transport des eaux usées.

Le SIVOM DE LA SAUDRUNE a conservé la compétence « collecte d'eaux usées » et, par conséquent, les attributs de cette compétence soit la facturation à l'utilisateur du coût total du service conformément aux dispositions combinées du code de l'environnement articles R213-48-35 et D213-48-39-1 et de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées.

Les organes délibérants du SMEA31 et du SIVOM DE LA SAUDRUNE fixent respectivement le tarif de la part de service qu'ils assurent. L'utilisateur du service public de l'assainissement est le bénéficiaire final du service pris dans sa globalité c'est-à-dire incluant l'ensemble du circuit allant de la collecte au traitement des eaux usées.

Le SIVOM DE LA SAUDRUNE règle au SMEA31 le prix du service fixé pour 2010 à 23 770€ et à 25 918€ pour 2011.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser son Président à signer la convention de partage de recettes en assainissement pour les exercices 2010 et 2011,
- de prévoir les crédits budgétaires au 611 du budget assainissement

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 26.06.13

De la Publication le : 26.06.13

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice :	17
- Présents :	9
- Proçurations :	/
- Absents :	8
Ayant pris part au vote :	9

Date de la convocation : 07.06.2013

**OBJET :**

**Convention de partage de recettes  
facturées assainissement SMEA  
Exercice 2012**

L'an deux mil treize et le vingt Juin, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS / Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Alain AUBERT - Jean Claude BOURG - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO - ABSENTS / Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE - Agathe LYONS - Jean Claude PONS**

Conformément aux dispositions du CGCT (article L2224-12-2 1er alinéa et L2224-12-3

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la convention a pour objet de préciser pour l'année 2012 la rémunération du SMEA31 au titre de l'exercice du service public d'assainissement qu'il assure sur le territoire géographique de l'Adhérent en sa qualité de détenteur de la compétence « traitement des eaux usées (et/ou le cas échéant) de la compétence « transport des eaux usées » telles que définies à l'article L2224-8 du CGCT.

Aux termes de l'arrêté préfectoral du 23/02/2009 le SIVOM DE LA SAUDRUNE s'est dessaisi au profit du SMEA de la compétence transport des eaux usées.

Le SIVOM DE LA SAUDRUNE a conservé la compétence « collecte d'eaux usées » et, par conséquent, les attributs de cette compétence soit la facturation à l'usager du coût total du service conformément aux dispositions combinées du code de l'environnement articles R213-48-35 et D213-48-39-1 et de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées.

Les organes délibérants du SMEA31 et du SIVOM DE LA SAUDRUNE fixent respectivement le tarif de la part de service qu'ils assurent. L'usager du service public de l'assainissement est le bénéficiaire final du service pris dans sa globalité c'est-à-dire incluant l'ensemble du circuit allant de la collecte au traitement des eaux usées.

Le SIVOM DE LA SAUDRUNE règle au SMEA31 le prix du service fixé pour 2012 à 26 838€.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser son Président à signer la convention de partage de recettes en assainissement pour l'exercice 2012,
- de prévoir les crédits budgétaires au 611 du budget assainissement

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 26.06.13  
De la Publication le : 26.06.13



## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 99/2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Proçurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 07.06.2013

### OBJET :

Approbation avenant n° 4 -Marché de service exploitation usine de production d'eau potable avec SMEA.

Prolongation de délai de 6 mois

Annulation délibération N° 93.2013

L'an deux mil treize et le vingt Juin, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

PRESENTS / Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Alain AUBERT - Jean Claude BOURG - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO -  
ABSENTS / Guy BOUZI - Thierry SUAUD - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE - Agathe LYONS - Jean Claude PONS

Monsieur le Président propose de prolonger de six mois le marché d'exploitation de l'usine de production d'eau potable avec le Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute de Garonne. Cet avenant prendra effet à partir du 22.06.2013 et se terminera le 31/12/2013.

La commission d'appel d'offres réunie le 18 Juin 2013 a approuvé cet avenant dans les conditions financières suivantes :

Le montant initial du marché est de 394 240 € H.T annuel hors révision de prix.

Le montant facturé estimé du marché au 31 décembre 2012 est de 2 867 974.91 € H.T.

Le montant de l'avenant n°4 est estimé à 192 307.52 € H.T hors révision de prix soit 6.71 % du montant du marché sur sept ans. Le montant total des avenants est estimé à 410 284.52€, hors révision de prix, soit 14.31 % du marché initial.

En conséquence, le montant final estimé, hors révision de prix, est estimé à 3 278 259.43 € H.T.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°4 à passer avec le SMEA pour le marché d'exploitation de l'usine de production d'eau potable dans les conditions définies ci-dessus
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à l'article 611 budget annexe eau potable.
- **d'annuler la délibération N°93.2013 pour erreur matérielle**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 01.07.13

De la Publication le : 01.07.13